Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Présents : Mmes et Mrs PUIG Jean-Marie, BAGNERIS Isabel, VARGAS Armand, DAMBLAT Marie-Thérèse, DA SILVA FREITAS Manuel, BIAGGINI Sandrine, MAGHIN Estelle, ARGENT Pascal, PUPULIN Bernard, CAMBUS Lisa, SAADA Chantal, ROUGE Anne-Marie, FERRAZ Nathalie, MAILHE Cyrille, TONDEUX Jacky.

Absents : CHABAGNO Nelly, VIDAL Sylvie, LEFEVRE Olivier.

Procurations : ALAMANDRI Éric à DAMBLAT Maïté.

Nombre de présents : 15 (arrivée de Madame CHABAGNO Nelly à 20h36)

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme Isabel Bagnéris a été désignée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

Point 2 : Approbation du compte rendu de la séance du 2 octobre 2023

Vote à l'unanimité

Point 3 : Construction d'une salle de psychomotricité et polyvalente

Présentation d'un projet de construction d'un bâtiment comprenant :

- Une salle de psychomotricité
- Une salle polyvalente
- Une petite salle
- Vestiaires et sanitaires

Ce bâtiment implanté derrière le groupe scolaire et la médiathèque accessible par un cheminement piétonnier sécurisé fait le lien entre le groupe scolaire et la médiathèque

Les caractéristiques du bâtiment
Ce bâtiment de basse consommation passif, plus économique, et axé sur le développement durable.

- Bardage bois
- Matériaux recyclés
- Consommation des pompes à chaleur compensée par l'implantation de panneaux solaires d'environ 12 kw
- Isolation par l'extérieur
- Toiture terrasse végétalisée

Montant de l'opération :
Le montant des travaux s'élève à 563 200.00€ HT
Le montant des honoraires et des études s'élève à 46 700.00€ HT
Montant total : 609 900 € HT

Demande de subventions
Le conseil municipal décide de demander les subventions suivantes :

- DETR au titre des « EQUIPEMENT PUBLIC »
- Programmation Contrat de Territoire » auprès du Conseil Départemental
- Région
- CAF

Le Maire précise le montant des subventions demandées (30 %) :
DETR : 182 970 €
Conseil Départemental : 168 960 €
La différence est que le Conseil Départemental ne subventionne pas les honoraires et les études.
Cette future salle servira beaucoup aux écoles.
Le bâtiment comprendra deux salles :

- *Une salle sera équipée de tatamis qui servira à la psychomotricité, au judo, à la gym des séniors.*
- *Une autre salle sera en sol souple. Son utilisation sera répartie suivant un planning établi par la mairie aux écoles, à l'ALAE et aux associations.*

Actuellement la psychomotricité se fait dans le hall de la maternelle qui est trop exigu. Avec cette nouvelle salle, tous les enfants pourront accéder à une salle plus confortable.

Mme Ferraz demande s'il est prévu quelque chose avec les assistantes maternelles.
Mme Bagnéris répond qu'elles pourront l'utiliser à la demande mais qu'elles font également des jeux avec les enfants et que la mairie ne tient pas à ce que ces salles deviennent des salles de jeux.

Le Maire tient à préciser que cette salle sera très règlementée compte-tenu du montant de l'investissement.

Mr Mailhé demande la surface au sol. Le Maire répond que la salle fera approximativement 300 m2. Il y aura également un espace rangement et une petite salle de 20 à 25 m2 pour des réunions.

Mr Mailhé demande s'il est prévu des sanitaires publics en argumentant sur le fait que le city-Park, l'aire de jeux et les terrains de pétanque soient à proximité.
Le maire répond que concernant les wc publics une réponse sera donnée très prochainement.

Mr Mailhé informe que le Conseil Département a diffusé une communication pour dire que leurs financements deviennent pour eux problématique. Il s'engage à continuer à soutenir leurs collectivités sur leurs infrastructures. Pour la DETR, on sait que le sous-préfet considère que Le Fauga a poursuivi l'Etat sur le plan juridique concernant des indemnités, la DETR risque de ne pas être validée. Avons-nous un plan B ?
Le Maire répond qu'il n'a pas ces informations et qu'il reste scandalisé sur ces propos. L'Etat est en tort sur la pollution. Cela fait 20 ans et l'Etat a été condamné. Pour l'instant la commune n'a perçu que 120 000 euros. Si besoin le Maire prendra rendez-vous avec le sous-préfet. Au jour d'aujourd'hui, l'Etat n'est pas capable de payer la totalité de la dépollution et par ces motifs le sous-préfet ne donne rien pour la DETR car l'Etat a été condamné. Pour rappel, nous aurions dû percevoir 360 000 euros.
Nous n'avons pas eu la DETR pour l'agrandissement du restaurant scolaire, mais la plupart des DETR ont été refusées aux communes du Muretain Agglo car ils avaient estimé qu'ils avaient beaucoup aidé financièrement.

Le Plan B est simple : Si nous avons la DETR qui s'élève à 30 %, nous aurons également 30 % du Conseil Départemental. Et si nous n'avons pas la DETR, nous aurons 40 % du Conseil Départemental et on perdra 20 % de subvention.

Vote à l'unanimité

Point 4 : Cession d'une unité foncière en vue d'une construction d'un Centre Médical Pluridisciplinaire

Désignation de l'acquéreur
La vente est envisagée avec Monsieur Thomas GASTON.

Localisation des parcelles
La cession concerne les parcelles B 1285, une partie de la parcelle B 1283 et une partie de la parcelle B 1448 et une partie de la parcelle B 1273.

Superficie de la surface
Le projet se porte sur une surface de 2500m².

Programme prévisionnel des constructions réalisées
L'acquéreur souhaite construire, un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée d'une surface habitable de 535 m² et un étage de 585m².

Prix de cession et modalité de paiement
Le prix de cession, vu l'estimatif des domaines en date du 8 décembre 2023 est fixé à la somme de 80€ HT le m², soit 200 000 €.

La totalité du prix sera payée comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.
L'opération ne pourra se faire que sous conditions suspenses d'obtention du permis de construire et du financement.

Le Maire informe que le terrain se situe au niveau du cimetière avec une division parcellaire. L'évaluation par les domaines est de 70 euros le m2, et nous le vendons 80 euros HT le m2 soit 200 000 euros. La parcelle fait 2 500 m2.
Le projet comprendra médecin, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc. Il ne peut être que bénéfique pour la commune.

Mr Mailhé demande si c'est Mr Gaston qui se charge de contacter les professionnels ?
Le Maire répond que nous ne participons pas à la gestion du projet
L'accès se fera par la rue du 19 mars. Le projet ne gène en rien l'agrandissement du cimetière.

Vote à l'unanimité

Point 5 : Questions diverses posées par Un Elan pour Le Fauga

Nous souhaiterions savoir où en est la réflexion sur la sécurité à l'issue de la réunion qui avait concerné la Mairie, la Gendarmerie et les riverains du Centre village. La réunion évoquée est-elle toujours envisagée ? Quels contacts avec les forces de l'ordre ? Qu'est-ce qui fait obstacle à la restauration de la Participation Citoyenne ?

Le Maire répond que nous avons rendez-vous avec la gendarmerie le 9 janvier2024 pour préparer une réunion publique. La date vous sera communiquée. Une délibération devra être prise stipulant toutes les formalités.

Nous souhaiterions connaître le niveau restant de la réserve foncière du village. Est-il possible d'avoir un plan en conseil ? Sinon une consultation en mairie ?

Le Maire va transmettre les documents sur la réserve foncière communale.

Moins une question qu'un calage de calendrier : nous souhaitons toujours visiter des infrastructures du village (demande du mois de mai). Nous souhaiterions voir : la cantine, les ateliers municipaux, les appartements de la Carrère.

Le Maire répond qu'il faut fixer une date, les visites auront lieu pendant les horaires de la mairie.

Fin de séance 20h43.